

EXAMEN BLANC CIRCULATION

Date :

CONTENU DE L'ÉPREUVE : durée 60 minutes (45 minutes effective dont 10 minutes de conduite autonome).

Le candidat doit notamment :

- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

Le parcours comporte globalement un tiers de circulation en agglomération et deux tiers hors agglomération.

La phase de conduite autonome consiste à demander au candidat de suivre un itinéraire balisé par des panneaux visibles.

Candidat :

Formateur :

Résultat de l'examen blanc :

Favorable Insuffisant

Examen non mené à son terme

Commentaires :

LA GRILLE D'ÉVALUATION TYPE EXAMEN repose sur l'analyse des compétences

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque					
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome			
Connaître et maîtriser son véhicule											
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord											
Connaître et utiliser les commandes											
Appréhender la route											
Prendre l'information											
Adapter son allure aux circonstances											
Appliquer la réglementation											
Partager la route avec les autres usagers											
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0			
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5			
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	1			
					Sous-totaux						
Courtoisie					+1						
Conduite économique et respectueuse de l'environnement					+1						
					Total général						

Pour être reçu à l'épreuve en circulation, le candidat doit obtenir un minimum de dix-sept points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

COMMENT SE PASSE LA NOTATION ?

Niveau 0 : au moins une composante de la compétence n'est pas acquise et le candidat est incapable de la restituer. Pour autant, la sécurité n'a pas dépendu des tiers.

Niveau 1 : la compétence est en cours d'acquisition mais mal maîtrisée. Elle a été mise en œuvre pendant l'examen de manière incomplète.

Niveau 2 : la compétence est acquise. Elle a été mise en œuvre pendant l'examen à des niveaux de qualité variable.

Niveau 3 : la compétence est correctement et régulièrement restituée. Le candidat a su la mettre en œuvre à chaque fois que cela était utile. Le niveau 3 ne correspond pas nécessairement à une prestation parfaite et l'évaluation doit tenir compte tant du contexte de réalisation des actions de conduite que de l'expérience limitée du candidat.